

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 5 mars 2013 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Étaient présents les conseillers :

Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, Gilberte Fournier et Rodrigue Roy le tout formant quorum. Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale de la municipalité de Grand-Métis.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ré : 2013-023

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 8 JANVIER 2013

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2013-024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 5 février 2013 et l'adopte tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 MARS 2013

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 5 mars 2013;

Ré : 2013-025

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes impayés, chèques portant les numéros 3854 à 3861 totalisant la somme de 17 401.10 \$.

Salaires brut versés durant le mois de FÉVRIER 2013 : 2959.76 \$

Déductions à la source provinciale FÉVRIER 2013 : 755.50 \$

Déductions à la source fédérale FÉVRIER 2013 : 243.24 \$

Prélèvements manuels : 28.51 \$

Prélèvement automatiques : 1705.20 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FORMATION ADMQ

Ré : 2013-026

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy, et résolu l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis d'autoriser Mme Chantal Tremblay à assister à la formation «L'accès aux documents des organismes publics, cours pratique» qui se donnera à Matane le 16 mai prochain de 9h à 16h30 au coût de 270.00\$ plus taxes. La municipalité défraiera aussi les frais de déplacement.

ADOPTÉE

VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES

Ré : 2013-027

Il est proposé par M. le conseiller Rodrigue Roy, appuyé par monsieur Réjean Gendron et résolu unanimement que la municipalité de Grand-Métis ordonne à madame Chantal Tremblay, directrice générale, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q., Chapitre C-27.1) de transmettre avant le 20ième jour de mars 2012 au bureau de la municipalité régionale de comté de La Mitis, le dossier mentionné ci-dessus pour être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires.

Toutefois, la directrice générale est autorisée à soustraire de la présente liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté les sommes dues sous forme de chèque certifié ou en monnaie légale avant le 19 mars 2012 ainsi que de nommer madame Chantal Tremblay, directrice générale et secrétaire trésorière, représentante de la municipalité de Grand-Métis pour intervenir dans le dossier de la «*Ventes pour non-paiement des taxes* », le 13 juin 2013 et faire l'acquisition des immeubles qui n'auront pas été réclamés :

IMMEUBLE 1 :

Propriétaire :

Mme Danielle Deroy (Renaud Deroy)

148, rang 2 Ouest

Grand-Métis (Québec)

G0J1Z0

Propriétaire unique

Référence : 148 rang 2 Ouest

Matricule : 5985-23-7575

Désignation :

Un immeuble situé en la municipalité de Grand-Métis, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot QUATRE-VINGT-UN (ptie 81), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, Fief Pachot, circonscription foncière de Matane, mesurant en mesure anglaise, quarante-quatre pied et demi (44½ pi.) de front dans le sens du chemin public du rang, sur cent cinquante-quatre pieds (154 pi.) de profondeur; borné au nord-ouest à une partie du lot 81 (propriété de Ferme JRMR inc.), au nord-est par une partie du lot 81, au sud-est par le chemin public, au sud-ouest par une partie du lot 81 (propriété de Gille Michaud), avec bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances. L'intersection des lignes sud-est et nord-est se situe à quatre-vingt-dix-huit pieds (98 pi.) de la ligne de division des lots 79 et 81 et ce, mesuré sur l'emprise nord-ouest du chemin public.

Années d'imposition :

2010-2012

Taxes municipales :

2010 : 629.36 \$

2011 : 810.53 \$

2012 : 736.02 \$

Intérêts courus le 20 mars 2013 : 70.65 \$

Taxes scolaires :

2010-2011 : .37 \$

2011-2012 : 60.66 \$

2012-2013 : 61.72 \$

Intérêts courus : 5.30 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Rien au dossier

CORRESPONDANCE

- a) Demande de soutien financier – Table de concertation du BSL contre la Réforme de l'Assurance-Emploi

Il est proposé par monsieur le conseiller Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que la municipalité de Grand-Métis soutienne le Conseil central du BSL dans sa lutte contre la réforme de l'assurance-emploi par une don de 50 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- b) Demande d'appui par résolution «La filière nucléaire civile et militaire au Québec – De l'exploitation de l'uranium à la gestion permanente des déchets radioactifs»

RÉSOLUTION SUR LA FILIÈRE NUCLÉAIRE CIVILE ET MILITAIRE AU QUÉBEC : DE L'EXPLORATION DE L'URANIUM À LA GESTION PERMANENTE DES DÉCHETS RADIOACTIFS

CONSIDÉRANT QU'il n'y a jamais eu de mine d'uranium dans la province de Québec;

Ré : 2013-028

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs activités d'exploration de l'uranium en cours actuellement dans plusieurs régions du Québec en vue de l'extraction de l'uranium dans un proche avenir;

CONSIDÉRANT QUE les résidus sous forme de sable des mines d'uranium sont volumineux et contiennent 85 pour cent de la radioactivité provenant du minerai d'uranium d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium contiennent des dizaines de matériaux radioactifs - sous-produits naturels de l'uranium - qui sont parmi les substances les plus radiotoxiques connues de la science, comme le radium, le thorium, le radon et le polonium;

CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium restent dangereusement radioactifs pendant des centaines de milliers d'années;

CONSIDÉRANT QUE l'Académie des sciences des États-Unis concluait en 2011 qu'il n'existe encore aucune technologie éprouvée pour assurer la sécurisation à long terme des résidus radioactifs des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE la seule technologie civile qui nécessite l'utilisation d'uranium en quantités importantes est l'énergie nucléaire;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture définitive de la centrale nucléaire Gentilly-2 à Bécancour marque la fin de l'énergie nucléaire au Québec, de sorte que la société québécoise n'a plus besoin de grandes quantités d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à l'utilisation d'uranium à combustible des réacteurs nucléaires pour la production d'isotopes médicaux en 2016 et finance actuellement le développement de méthodes alternatives pour la production de ces isotopes;

CONSIDÉRANT QUE la seule technologie non civile qui nécessite l'uranium en quantités importantes est l'armement nucléaire, et que la société québécoise n'a aucun intérêt à contribuer directement ou indirectement à la construction de plus d'armes nucléaires;

CONSIDÉRANT QUE l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années à un coût de dizaines de milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QU'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008; (1)

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent, et que la SGDN a sollicité toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE le Canada, un des premiers exportateurs mondiaux d'uranium a participé avec ses partenaires australiens, russes, américains et français à des discussions internationales au sein de l'International Framework for Nuclear Energy Cooperation (Global Nuclear Energy Partnership) où

l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients a été abordée;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation, l'affinage et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et contribuent à la prolifération des armes nucléaires;

CONSIDÉRANT QUE le plutonium, un des dérivés de l'uranium créés dans les réacteurs nucléaires, facilite la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

CONSIDÉRANT QUE l'exploration et l'exploitation minière d'uranium a été interdite en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie (États-Unis);

CONSIDÉRANT QUE le Grand Conseil des Cris a déclaré une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec, tout comme des centaines de municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'International Physicians for the Prevention of Nuclear War, organisation ayant reçu un prix Nobel, recommande une interdiction mondiale de l'exploitation des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie mondiale, qui représentent plusieurs milliers de médecins au Canada, ont pris position contre l'exploitation de l'uranium;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle, et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

Ré : 2013-029

Il est proposé par madame la conseillère Gilberte Fournier **et appuyé par** monsieur le conseiller Réjean Gendron **que la municipalité de Grand-Métis adopte la présente résolution et qu'elle engage le gouvernement du Québec à :**

- A. Décréter rapidement un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, la Virginie (É.-U), le Grand Conseil des Cris par une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;
- B. Assurer l'irréversibilité de sa décision de procéder au déclassement et démantèlement du réacteur nucléaire de Gentilly-2;
- C. Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le démantèlement de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales et par le monitoring continu de la radioactivité;
- D. D'insister pour qu'Hydro-Québec investisse des sommes comparables à son projet initial de reconstruction de Gentilly-2 afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelles énergies par diverses formes d'énergie douce, renouvelable, non hydraulique comme l'éolien, le solaire et la géothermie qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;

- C. De soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi inspiré de la motion adoptée à l'unanimité par celle-ci le 30 octobre 2008 qui stipule : « *Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec.* »;
- D. D'élaborer une politique détaillée pour la gestion à long terme de tous les déchets nucléaires produits en territoire québécois tel que recommandé par le BAPE en 2005;
- E. D'interdire au Québec la création de nouveaux inventaires de déchets radioactifs comme ceux qui résulteraient des centrales nucléaires ou des mines d'uranium à l'exclusion des petites quantités de déchets radioactifs résultant de l'utilisation des isotopes à des fins médicales ou industrielles ainsi que de l'opération des cyclotrons ou autres accélérateurs.

(1) Motion déposée à l'Assemblée nationale par monsieur Camil Bouchard, député du PQ du comté de Vachon, appuyée par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Julie Boulet, députée du PLQ du comté de Laviolette, et par monsieur Simon-Pierre Diamond, député de l'ADQ du comté de Marguerite-d'Youville, le jeudi 30 octobre 2008, laquelle motion stipulant : « *Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec.* »

ADOPTÉE

c) Demande de plants pour différents projets dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts

Le Mois de l'arbre et des forêts contribue ainsi à nous faire réaliser l'importance de cette ressource dans toutes les sphères de notre vie quotidienne, que ce soit par notre travail, nos loisirs ou encore par l'utilisation des milliers de produits dérivés de l'arbre.

Au Québec, durant ce Mois de l'arbre et des forêts, nous prenons conscience de l'importance de notre ressource forestière, nous sentons concernés par la forêt et la célébrons. C'est pourquoi, dans le cadre du mois de l'arbre et de la forêt, la municipalité de Grand-Métis distribuera le 25 mai prochain des plants d'arbres (les espèces disponibles seront connues ultérieurement)

Ré : 2013-030

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'adhérer à l'Association forestière bas-laurentienne pour l'année 2013-2014 au coût de 60\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent

Réception d'un document d'information des différents services offert par la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent.

e) Fondation rues Principales – L'école des rues principales

Liste des cours offerts par la Fondation rues Principales

f) Action Chômage Kamouraska Inc. – Demande d'aide financière

Les conseillers ont plutôt décidé d'aider le regroupement du Bas-Saint-Laurent

g) Créneau Écoconstruction – devenir membre

Le Conseil a décidé de ne pas adhérer au Créneau Écoconstruction

h) Plan triennal de répartition et destination des immeubles 2013-2016 de la commission scolaire Eastern Shores

Dépôt du Plan triennal de répartition et destination des immeubles 2013-2016 de la commission scolaire Eastern Shores

i) Programme d'assistance financière aux manifestations locales – Fête Nationale du Québec

Ré : 2013-031

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité que Mme Chantal Tremblay soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ré : 2013-032

j) Demande de commandite – Cadets de l'Aviation
Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité de remettre un don à l'Escadron 736 des Cadets de l'aviation de Mont-Joli au montant de 25\$
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA (ouvert)

Ré : 2013-033

- Programme des Fleurons du Québec
Il est proposé par madame Gilberte Fournier, et résolu unanimement d'autoriser madame Chantal Tremblay, directrice générale à soumettre une demande d'aide financière pour et au nom de la municipalité Grand-Métis dans le cadre des Fleurons du Québec auprès de la caisse populaire Desjardins de La Mitis.
ADOPTÉ

Ré : 2013-034

- Vacances de la directrice
Mme Chantal Tremblay informe les membres du conseil qu'elle entend prendre deux journées en reprise de temps les 7 et 8 mars 2013.
Il est proposé par monsieur le conseiller Rodrigue Roy et résolu que la municipalité de Grand-Métis accepte les dates proposées pour les vacances de la directrice.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION

Pas de question

LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Ré : 2013-035

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Richard Fournier, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire, le 09 avril 2013.